



RÉSERVATIONS ACCUEILS DE LOISIRS – NOEL 2024

(Lundi 23 décembre 2024 au vendredi 3 janvier 2025 inclus)

Clôture des réservations par formulaire papier : mercredi 20 novembre 2024

Clôture par le portail famille : dimanche 24 novembre 2024

Nom de l'accueil de loisirs de l'enfant :

Enfant	Famille
Nom <input type="text"/>	Nom <input type="text"/>
Prénom <input type="text"/>	Téléphone <input type="text"/>
Date de naissance <input type="text"/>	

ALSH

Les Accueils de loisirs ouverts pour les vacances de Noël :

- **L. Lagrange** accueille les enfants des écoles maternelles : P. Bert, P. Brossolette, R. Desnos, G. Brassens, F. Léger, P. Neruda, L. Lagrange et J. Prévert.
- **Jean de la Fontaine** accueille les enfants des écoles maternelles : J. de la Fontaine, A. Frank, J. Curie et Sévigné.
- **D. Casanova** accueille **les enfants des écoles maternelles** : J. Jaurès, M. Pagnol, D. Casanova, P. Langevin « côté seine », P. Langevin et **les enfants des écoles élémentaires** : J. Ferry, J. Jaurès, P. Langevin « côté seine », P. Langevin.
- **J. Auriol** accueille les enfants des écoles élémentaires ; J. Curie 1 & 2, Turgot 1 & 2, P. Neruda, L. Lagrange, P. Bert, G. Brassens, P. Brossolette et **l'ensemble des Collégiens du Club Ados**.

Planning du 23 au 27 décembre – Semaine 1

Lundi 23/12	Mardi 24/12 *	Mercredi 25/12	Jeudi 26/12	Vendredi 27/12
Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	<h1>Férieré</h1>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>
Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>		Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>
Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>		Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>

Planning du 30 décembre au 3 janvier – Semaine 2

Lundi 30/12	Mardi 31/12 *	Mercredi 01/01	Jeudi 02/01	Vendredi 03/01
Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>	<h1>Férieré</h1>	Matin <input type="checkbox"/>	Matin <input type="checkbox"/>
Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>		Midi repas <input type="checkbox"/>	Midi repas <input type="checkbox"/>
Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>		Après-Midi <input type="checkbox"/>	Après-Midi <input type="checkbox"/>

* Attention : les 24 et 31 décembre : Fermeture exceptionnelle des structures à 18 h. Merci de votre compréhension.

- Vous désirez réserver :**
- La journée avec le repas
 - Le matin avec repas
 - Le matin sans repas
 - L'après-midi avec repas
 - L'après-midi sans repas
- Vous cochez :**
- Toutes les cases
 - Les cases matin + midi repas
 - La case matin uniquement
 - Les cases midi repas + après-midi
 - La case après-midi uniquement

Coût de la réservation

Prix de la journée :€ X jours =€
 Prix ½ journée avec repas :€ X jours =€
 Prix ½ journée sans repas :€ X Jours =€
 TOTAL : €

Informations au verso. TSVP



Avec le soutien de





POUR LES VACANCES SCOLAIRES INSCRIPTION ET REGLEMENT D'AVANCE, OBLIGATOIRES

- Les formulaires de réservation non accompagnés du règlement seront systématiquement refusés et retournés à l'expéditeur. **Passée la date de clôture des réservations**, les demandes de réservations sont étudiées au cas par cas **et peuvent être acceptées en fonction des places disponibles dans les accueils de loisirs**.
- **Les réservations sont fermes et définitives**. La facture sera envoyée par courrier avant le 1er jour des vacances. Les chèques seront encaissés au plus tard 15 jours avant le 1er jour du début des vacances. Lors de la venue sur l'accueil de loisirs, vous devez vous munir de votre facture en cas de contrôle sur les plannings d'appel par les animateurs.
 - **Aucune modification ne sera autorisée**
 - **Aucun échange de jour**
 - **Pas d'achat de jour supplémentaire**
 - **Pas de changement de formules entre la journée et la ½ journée**

Aucun remboursement n'est possible. Seules, les journées et ½ journées d'absences justifiées par un certificat médical transmis dans un délai de 10 jours à la Direction de Sartrouville Animation feront l'objet d'un avoir ; au-delà les journées seront perdues. Aucun report ne sera effectué sur une autre facture.

- Les enfants constatés présents sur un accueil de loisirs, alors que le responsable légal n'a ni effectué de réservation ni réglé la journée à l'avance, ne pourront être admis pour des raisons réglementaires. Le responsable légal sera tenu de venir chercher l'enfant dans les plus brefs délais.
- Horaires : une tolérance d'1/4 d'heure est accordée pour les formules en 1/2 journée (12h/12h15 et 13h30/13h45) aux familles devant déposer et reprendre des enfants **sur un accueil de loisirs maternel et primaire**.

Date :/...../

Signature

Attention : La mise à jour des dossiers est sous votre responsabilité, il est impératif que celle-ci soit réalisée dès que nécessaire (numéro de téléphone, adresse email...).

Sartrouville Animation - 102 avenue Hortense Foubert - 78500 Sartrouville
contact@sartrouville.ifac.asso.fr - www.ifac.asso.fr/sartrouville - Ifac Sartrouville Animation



Avec le soutien de

